



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 39958

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'ampleur de l'épidémie du sida en France. En effet, à travers le monde quarante millions d'êtres humains vivent avec le sida. Près de 150 000 personnes sont atteintes par le virus dans notre pays et les différentes estimations font état d'une nette recrudescence des cas de séropositivité. En revanche, les pouvoirs publics ainsi que les médias ne semblent accorder que peu, voire plus d'attention à cette pathologie mortelle. Aussi, il paraît primordial de relancer la lutte contre le sida en déclarant celle-ci, comme le réclament les associations de lutte contre la maladie, grande cause nationale en 2005, d'une part, et en mettant l'accent sur la sensibilisation de la population, d'autre part. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre à ce propos.

Texte de la réponse

L'évolution de l'épidémie du VIH-sida en France fait l'objet d'une attention soutenue du ministre de la santé et de la protection sociale. Aussi, la proposition portée par les principales associations de lutte contre le sida et notamment ELCS, visant à faire de la lutte contre le sida la grande cause nationale pour l'année 2005 a-t-elle retenu toute son attention tant en raison de l'importance du problème de santé publique que constitue le VIH-sida, confirmée par les récentes données épidémiologiques, que par la nécessité de continuer à relayer la mobilisation des acteurs associatifs auprès de l'opinion publique. Bien que de nombreux autres problèmes de santé publique soient potentiellement candidats à une labellisation au titre de grande cause nationale pour 2005, ou à celle de cause d'intérêt général, le ministère de la santé soutiendra la demande des associations de lutte contre le sida dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers en septembre 2004. Il convient de rappeler que le soutien des pouvoirs publics en matière de lutte contre le sida est constant depuis de nombreuses années et sera réaffirmé dans les années à venir. Ce soutien se traduit, notamment, par le maintien du niveau élevé des moyens financiers alloués par le ministère de la santé aux associations de prévention et d'aide aux malades, par la réalisation de campagnes et de documents d'information assurés par l'INPES, qui consacre une part très significative de son budget au VIH-sida et par un engagement fort au niveau international.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39958

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3788

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6916